

Bulletin
municipal

n° 1



BATS



Année 2015



Que s'est-il passé en 2014?

Le mot du maire

2

Batsoises, Batsois

Le renouvellement des équipes municipales emmène de la jeunesse, des idées et des propositions nouvelles.

Ainsi, il vous est proposé ce premier bulletin municipal. Il vous permettra de connaître les décisions prises par votre conseil municipal, la gestion financière de notre commune et tout simplement nos associations, forces vives de notre société.

Les chiffres cités sont tirés de la comptabilité 2014.

Bonne lecture à toutes et à tous.



Jean-Jacques DUTOYA

Le sommaire

Votre commune	La mairie Le conseil municipal	p.3
	Les décisions du conseil municipal	p.5
	Le budget	p.6
	La Communauté de Communes du Tursan	p.8
La vie de la commune	Démographie Les élections municipales	p.9
	Le DICRIM et le PCS	p.10
	Eclairage du hall polyvalent, Lotissement du Jeppe	p.11
	La journée citoyenne Les petits travaux	p.12
Les organismes extérieurs	Syndicat Mixte Scolaire SYRBAL	p.13
	Syndicat des eaux du Tursan ALPI	p.14
	SIETOM	p.15

Les associations	Le comité des fêtes	p.16
	Team Lendresse	p.17
	Association diocésaine Amicale des aînés ruraux	p.18
	TBC Association cyclotourisme Société philanthropique	p.19
	Show devant	p.20
	ACCA de Bats	p.21
Pêle-mêle	Numéros utiles	p.22
	Artisans, commerçants... Informations utiles	p.24
	Civisme et déchets	p.25
	C'était il y a 100 ans...	p.26

Votre commune

La Mairie

3



Horaires d'ouverture :
Lundi : 8h-12h
Mardi : 8h-12h
Mercredi : 8h-12h30
Jeudi : 8h-12h30
Vendredi : 8h-12h

Adresse : 45, route de Vielle-Tursan 40320 BATS

Téléphone : 05.58.79.18.71

E-mail : mairie.bats@orange.fr

Employés communaux :

Secrétariat : PANTAGNAN Marie-Claire

Services techniques : LAILHEUGUE Alain

Le conseil municipal

Vos conseillers municipaux

Le conseil municipal de Bats réunit un maire, 3 adjoints et 7 conseillers municipaux

Maire : DUTOYA Jean-Jacques, retraité

1er adjoint : DUMARTIN Yvon, agriculteur

2ème adjointe : MARTINET Paula, agent technique et aide à domicile

3ème adjoint : DUPOUY Jean-Marc, retraité de l'armée de l'air, ouvrier saisonnier

Conseillers municipaux :

DABESCAT Marc, charpentier

DEDEBAN François, psychologue scolaire

LABROUCHE Bertrand, boulanger pâtissier

LESPIAU Karine, comptable

LION Marie-Agnès, agricultrice

MARTIN Gaëlle, gestionnaire de clientèle professionnel (agence bancaire)

SIMAO Marco, monteur de jeux pour enfants

Les séances du conseil municipal sont publiques

Les commissions municipales

Les conseillers municipaux et les adjoints se répartissent les actions au sein de 6 commissions :

4

Bâtiments communaux	Jean-Marc Dupouy, Marc Dabescat, Bertrand Labrousche
Voirie communale	Yvon Dumartin, Jean-Marc Dupouy
Fêtes & cérémonies	Paula Martinet, François Dedeбан, Karine Lespiau, Marie-Agnès Lion, Gaëlle Martin
Hall polyvalent	Paula Martinet, Jean-Marc Dupouy, Karine Lespiau, Gaëlle Martin
Ouverture des plis, travaux	Yvon Dumartin, Paula Martinet, Jean-Marc Dupouy, Karine Lespiau
Centre Communal d'Actions Sociales	Paula Martinet, François Dedeбан Marie-Agnès Lion, Marco Simao

Les délégués aux organismes extérieurs

La commune de Bats est membre de plusieurs organismes extérieurs, les conseillers municipaux représentent la commune au sein de ces organismes :

	Titulaires	Suppléants
Communauté de communes du Tursan	Dutoya J Jacques, Dumartin Yvon	
Syndicat mixte RPI Aubagnan-Bats-Vielle	Dutoya J Jacques Martin Gaëlle Labrousche Bertrand Lespiau Karine	
Syndicat des eaux du Tursan	Dupouy Jean-Marc	Dedeбан François
SYDEC (SYndicat D'Equiрement des Communes des Landes)	Dumartin Yvon	Dutoya J Jacques
SYRBAL (SYndicat mixte des Rivières du Bassin de l'Adour Landais)	Lion Marie-Agnès	Dumartin Yvon
ALPI (Agence Landaise Pour l'Informatique)	Lespiau Karine	Martin Gaëlle
SIETOM de Chalosse (Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères)	Dumartin Yvon	Dupouy Jean-Marc

Les décisions du conseil municipal

5

<p>14 Avril</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un emploi du temps du cantonnier. - Délégation de signature au maire pour les sinistres ou les dons. - Participation de 816,25 € de la commune à la réfection du pont au Baron. - Création d'un bulletin municipal.
<p>28 Avril</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vote du budget primitif. - Augmentation de 1% des taux des taxes locales. - Augmentation du temps de travail du cantonnier (passage de 7h semaine à 11h semaine). - Organisation d'une journée citoyenne d'entretien des biens publics.
<p>26 Juin</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Achat d'un taille-haies à l'entreprise Lendresse (435 €) - Validation du devis de 16.810 € de l'entreprise Lafont T.P. (Orthez) pour la pose de caniveaux dans le prolongement de l'aménagement de la traversée du village à l'entrée est. - Vote des subventions aux associations. - Achat à l'indivision DESMOULIES d'une parcelle de 20a59ca, en vue d'une éventuelle extension de la station d'épuration du quartier des Bidalons. - Vote du budget annexe du lotissement du Jeppe (644.451 €). - Approbation de la proposition du SYDEC pour les réseaux du lotissement du Jeppe (18.203 €). - Choix de l'entreprise Baptistan (Mont-de-Marsan) pour l'aménagement du lotissement du Jeppe (72.494,50 € HT).
<p>29 Juillet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement de l'éclairage et de 2 blocs d'ambiance au hall polyvalent (Cf. la vie de la commune). - Réparation de la porte d'accès à la garderie. - Remplacement de la porte d'entrée du foyer (Cf. la vie de la commune).
<p>11 Septembre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Signature d'une convention d'adhésion au schéma départemental défibrillateurs et aux exercices de plan communal de sauvegarde : le centre de gestion assurera désormais une mission d'information globale, de formation et d'assistance maintenance des équipements à la fois sur le défibrillateur et le PCS. La maintenance du défibrillateur coûtera 200 € par an. - Travaux à l'appartement communal (à l'étage de l'ancienne mairie) Cf. la vie de la commune - Validation du début des travaux du lotissement du Jeppe. - Validation du prix d'achat du terrain de l'indivision DESMOULIES par la commune : 2 €/m². - Engagement de la commune dans le processus de dématérialisation des échanges avec la Trésorerie (plus de documents papier, échanges informatisés) - Validation de l'amortissement du renforcement des réseaux Route du Tursan au SYDEC : la commune remboursera 17.758,66 € sur une période de 5 ans (environ 3.550 € par an) - Prix de vente des lots du lotissement du Jeppe : 25 €/m². - Mise en place d'un panneau publicitaire au lotissement du Jeppe. - Passage du loyer communal (ancien locataire : M. Pierre Despons) de 257,37 €/mois à 300 €/mois. - Réfection des lignes des terrains au hall polyvalent. - Augmentation du temps de travail de la secrétaire de mairie (passage de 20h semaine à 30h semaine).
<p>9 Décembre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Validation des travaux réalisés à l'appartement communal (à l'étage de l'ancienne mairie) - Validation du tarif de location (300 €/mois à partir du 1^{er} janvier 2015) - Bilan des travaux de renforcement et de sécurisation des réseaux au quartier des Bidalons : 8110,32 € amortis sur 2 ans (2015 et 2016) au SYDEC - Bilan d'étape des travaux au lotissement du Jeppe ; décision de garder le surplus de terre au profit des futurs acquéreurs. - Les vœux des élus ont eu lieu le 11 Janvier à 15h

Le budget

Le budget d'une commune se divise en 2 parties : **le fonctionnement** (les dépenses courantes, habituelles) et **l'investissement** (des achats ou des travaux qui s'inscrivent dans la « durée »). Pour chacune de ces deux parties on trouve des **dépenses** et des **recettes** (ce que l'on perçoit).

Nous présentons donc ici

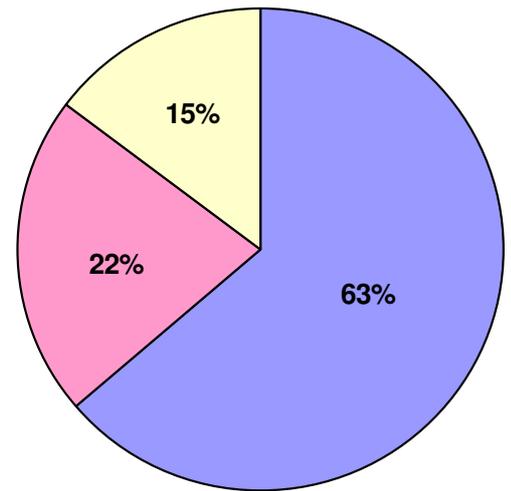
- l'investissement (recettes et dépenses)
- le fonctionnement (recettes et dépenses)

En raison de certaines subtilités liées à l'exercice de l'écriture comptable, nous présentons une version simplifiée du budget.

Nous vous informons également sur les subventions aux associations.

Les recettes d'investissement

Excédents de fonctionnement	132.540,67 €	C'est l'équivalent de « l'épargne » de la commune
Remboursement de TVA*	45.668,79 €	Pour certains travaux, la commune se voit rembourser une partie de la TVA sur ces travaux.
Subventions**	30.526,35 €	Ce sont toutes les subventions que la commune perçoit pour les investissements qu'elle réalise

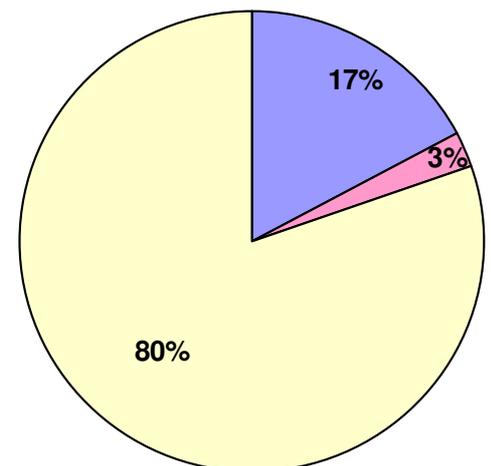


* En 2014, le remboursement de la TVA a été exceptionnellement élevé car nous percevons une partie du remboursement de la TVA sur les travaux d'embellissement du bourg. Nous avons également perçu une partie de réserve parlementaire pour ces travaux.

** Pour les travaux d'embellissement du bourg, la commune a perçu 13.891,36 € du Fonds d'Equipement des Communes (subvention d'Etat) et 16.635 € de réserve parlementaire

Les dépenses d'investissement

Emprunts et cautions	13.983,95 €	En 2014, la commune a remboursé 13.590€ de capital
Logiciels informatiques, matériel	2.157,22 €	En 2014, on y trouve l'achat du taille-haies et de logiciels informatiques
Travaux*	65.615,33 €	Ce sont les travaux payés pendant l'année



* Le prolongement de l'embellissement du bourg de chez Despons aux arènes (21.376,98 €), les fleurs de l'embellissement du bourg (8.177,21 €), l'enterrement des réseaux EDF et PTT du bourg (35.244,89 €) et la participation à la réfection du pont au Baron (816,25 €)

Zoom sur les emprunts de la commune:

La commune rembourse 8.232,35 €/an pour l'emprunt concernant l'embellissement du bourg (reste 11 années à 3,44%)

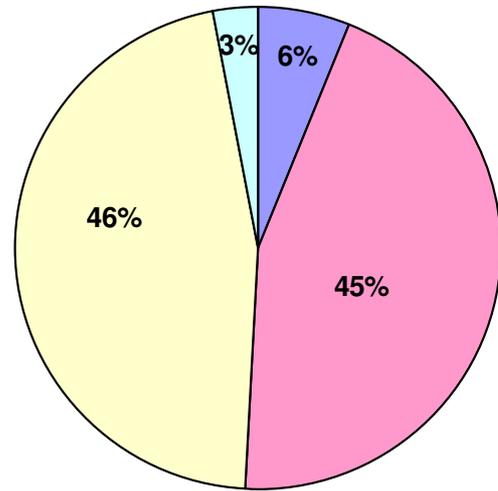
La commune rembourse 5.358,26 €/an pour l'emprunt concernant le hall des sports (reste 2 années à 5,20%)

Au total, la commune rembourse 13.590,61 € chaque année mais l'emprunt pour le hall est couvert par une subvention du Conseil Général que nous percevons chaque année jusqu'à la fin de l'emprunt

Au total, la dette en capital s'élève à 390,30 € par habitant.

Les recettes de fonctionnement

Loyers	12.953,98 €	Il s'agit des revenus des loyers des logements communaux.
Dotations et participations	95.608,17 €	Ce sont les diverses dotations qui sont attribuées à la commune et qui sont appelées à diminuer.
Impôts et taxes*	98.287,01 €	Les taxes foncières et d'habitation ont rapporté 61.881 € à la commune en 2014.
Autres	6.387,71 €	On y trouve le loyer du hall, les concessions au cimetière, etc....

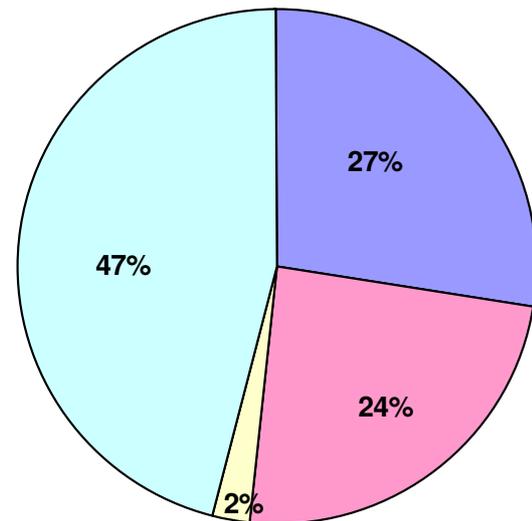


7

* Lorsqu'une propriété foncière change de propriétaire, une partie des « frais de notaire » est reversée à la commune sous forme de « droits de mutations ». En 2014, il y a eu plus de transactions foncières que les années précédentes, en conséquence de quoi la commune a perçu davantage de « droits de mutations » que d'habitude, pour un montant total de 33.159,01 €.

Les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général*	40.720,91 €	On peut citer l'électricité, l'eau, l'achat de fournitures, les cérémonies...
Personnels	35.946,65 €	Ce sont les salaires et les cotisations pour les personnels communaux.
Compensations à la communauté de communes	3.542,00 €	Il s'agit d'une compensation due au financement par l'ancienne Taxe Professionnelle Unique et aux transferts de compétences à la communauté de communes.
Autres charges de gestion courante**	68.496,51 €	Ce sont les indemnités des élus, les contributions aux organismes extérieurs, les subventions aux associations etc....



* Cette année, en plus des charges « habituelles », la commune a financé le Plan Communal de Sauvegarde, l'achat d'une guirlande, la journée citoyenne... (Cf. la vie de la commune)

** Indemnités des élus (16.179,16 €), contribution au SDIS (pompiers : 4.534,13 €), contribution au syndicat mixte scolaire (40.991 €)

Au final le budget de fonctionnement 2014 dégage un excédent de fonctionnement de 52.756,73€ soit environ 20.000€ de plus qu'habituellement en raison du montant élevé des « droits de mutation » cette année.

Les subventions aux associations 2014

ADMR : 600 € / Tursan Basket Chalosse : 3.100 € / Amicale des aînés ruraux : 150 €

Association des conjoints survivants : 70 € / Centre de loisirs de Geaune (tarif fixé en fonction du nombre d'enfants et du nombre de journées passées en centre de loisirs) : 219,30 €

Concernant le centre de loisirs, depuis le 1^{er} janvier 2015, la commune ne verse plus de subvention car le centre de loisirs est devenu intercommunal. Désormais la commune participe au financement du centre de loisirs par le biais des compensations à la communauté de communes.

La Communauté de Communes du Tursan

8

L'organisation de la communauté de communes

La communauté de communes fonctionne comme un conseil municipal dans lequel chaque commune est représentée en fonction du nombre d'habitants. Elle est composée de 4 organes :

➤ **Le conseil communautaire** : il regroupe tous les conseillers communautaires et délibère sur tous les projets menés par la communauté de communes.

➤ **Le bureau** : il est formé du Président, des vice-présidents et des maires des communes membres. Il prépare le conseil communautaire et exerce les pouvoirs que lui a délégués celui-ci.

➤ **Le président** : il est le représentant de la communauté de communes dans tous les actes de la gestion quotidienne, administrative, financière, ... Il prépare et exécute les délibérations, ordonne les dépenses et prescrit les recettes. En concertation avec les conseillers communautaires, il propose les grandes orientations de politique générale et les projets de la collectivité.

➤ **Les commissions** : elles sont chargées d'étudier et de préparer les décisions du conseil communautaire. Il y a 8 commissions :

- Appel d'offre
- Affaires générales
- Communication
- Social, extra-scolaire et périscolaire
- Commission locale d'évaluation des charges transférées
- Aménagement de l'espace, économie
- Culture et tourisme
- Voirie

Vos nouveaux conseillers communautaires

Président : Jean-Jacques DUTOYA (Bats)

Vice-Présidents :

- Affaires sociales, extra-scolaires et péri-scolaires : Gilles COUTURE (Geaune)
- Culture et tourisme : Jean-Pierre LAFERRERE (Philondenx)
- Aménagement de l'espace et développement économique : Jean LAFITTE (Arboucave) et Pascal BEAUMONT (Miramont)
- Voirie : Stéphane CABANNE (Lauret) et Frédéric LESPIAU (Samadet)
- Communication : Alain DULUCQ (Payros Cazautets)

Conseillers :

Arboucave : Marie-Claude TASTET

Bats : Yvon DUMARTIN

Castelnau-Tursan : Serge DUCLA – Véronique GUICHANE

Clèdes : Francis LAFITTE

Geaune : Alain BRETHERS – Gilles LACOSTE

Lacajunte : Christian BOULIN

Mauries : Philippe GRANGE

Miramont-Sensacq : Christian DUSSAU

Pécorade : Guillaume DUTOYA – Patrick DUPOUY

Philondenx : Michel LABAT

Pimbo : André PASSICOS – Véronique BALTAZAR

Puyol-Cazalet : Jacques LABENNE

Samadet : Jean HIRIGOYEN – Corinne BAILLET – Francine LAMAIGNERE

Sorbets : Gilbert DUBICQ – Franck DUMARTIN

Urgons : Roland DUFOURCQ – Eveline MERBAH

La vie de la Commune

Démographie

Ils sont nés en 2014



→ JOLY Rose-Marie, Vanille née le 17/08/2014 de JOLY Julien et de JOLY Marie-Blanche.

Ils ont emménagé à Bats en 2014



- DREZEN Michel/DARRIGADE Marie-Josée 282 route de Geaune
- Famille SOIVE au Lotissement des Jardins
- DUYTSCHE Gérard/HENNEBIQUE Nicole 451 route du Tursan
- Mr & Mme MOREAU 220 quartier Bidalons
- Mme Marilyn LABBE Logement Communal Etage Ancienne Mairie
- CALLEMART Eldridge/ROUEDE Marie-Bénédicte à côté du hall polyvalent (« chez Mesmer »)

Ils nous ont quitté en 2014



- le 10/03/2014..... DUTOYA Lucie, Laurence (Jacqueline) veuve DUVIGNAU
- le 01/05/2014..... MORGANX Paulette veuve DESPERES
- le 11/05/2014..... DUVIGNAU Yvonne veuve PANTAIGNAN
- le 22/09/2014..... LAFOSSE Daniel Jean dit Christian

Les élections municipales 2014

Le 23 mars 2014, le conseil municipal de Bats a été renouvelé à l'occasion des élections municipales. 12 candidatures étaient enregistrées, le conseil municipal se composant de 11 conseillers municipaux.

Jean-Jacques DUTOYA, maire sortant, présentait la liste « Bats ensemble » (J-J Dutoya, M Dabescat, K Lespiau, M Simao, P Martinet, B Labrouche, M-A Lion, M Pacquier, G Martin, J-M Dupouy, Y Dumartin). François DEDEBAN se présentait seul.

Voici les résultats :

Inscrits : 224
Votants : 186
Exprimés : 181

DABESCAT Marc :	146 voix	78,49 %
LION Marie-Agnès :	144 voix	77,42 %
LESPIAU Karine :	138 voix	74,19 %
DUMARTIN Yvon :	136 voix	73,12 %
MARTIN Gaëlle :	135 voix	72,58 %
DUPOUY Jean-Marc :	130 voix	69,89 %
SIMAO Marco :	124 voix	66,67 %
DUTOYA Jean-Jacques :	118 voix	63,44 %
MARTINET Paula :	113 voix	60,75 %
LABROUCHE Bertrand :	107 voix	57,53 %
DEDEBAN François :	104 voix	55,91 %
PACQUIER Michel :	102 voix	54,84 %

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)

Après la tempête Klaus de 2009, l'ensemble des autorités compétentes ont pu mesurer les efforts à faire pour répondre au mieux aux risques majeurs dans les communes (risques climatiques, industriels, catastrophes naturelles...). La première réponse a été de répertorier les risques majeurs dans les communes et d'en informer les populations, ce document sert alors de base à la réalisation de la seconde réponse : le Plan Communal de Sauvegarde

10

Le D.I.C.R.I.M.

Les conseils municipaux de Bats ont donc décidé de se doter d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce document répertorie les 7 risques présents à Bats.



- **Le risque de tempête** ;
- **Le risque de transport de matières dangereuses** (si un véhicule transportant des matières dangereuses était impliqué dans un accident de circulation sur les axes routiers qui traversent la commune) ;
- **Le risque d'inondation** (débordement du Gabas) ;
- **Le risque de mouvement de terrain** (affaissements de terrain dus à la pluie) ;
- **Le risque sismique** (tremblement de terre) ;
- **Le risque de rupture du barrage** du Gabas à Eslourenties (l'eau du barrage se déversant rapidement dans le gabas, une onde d'eau arriverait 4h après la rupture du barrage, provoquant des inondations importantes aux alentours du Gabas) ;
- **Le plan ORSEC** (accident dans la centrale nucléaire de Golfech dans le Tarn ou dans la centrale du Blayais en Gironde).

Pour chacun de ces risques, le DICRIM présente le **risque**, présente les **modalités d'alerte et l'organisation des secours** et définit les **conduites à tenir** avant, pendant et après l'évènement. Enfin, le DICRIM présente les « **référénts** » pour chaque quartier.

Le P.C.S.

En parallèle à la réalisation du DICRIM, les conseils municipaux de Bats ont choisi de se doter d'un document qui fixe l'organisation concrète des secours si un des 7 risques survenait. Cette organisation concrète est centralisée dans un document unique, régulièrement mis à jour : le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) Ce document réaffirme que la réaction communale doit être complémentaire à la mise en œuvre des secours et non être concurrente.

Pour cela, le P.C.S.

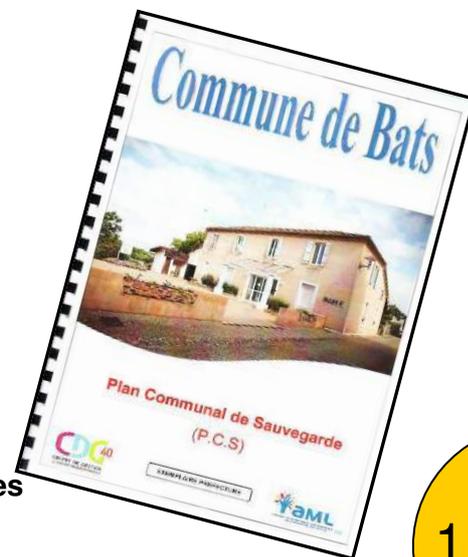
- fait une présentation générale de la commune qui :
 - revient sur les risques majeurs auxquels la commune peut être confrontée ;
 - localise les zones à risque, les postes ERDF, les principaux axes routiers ;
 - recense les habitations, les personnes qui nécessitent une attention particulière pour chaque quartier (sous assistance respiratoire, par exemple)... ;
 - revient sur chaque risque (inondation, tempête...) en précisant les actions à réaliser avant, pendant et après l'évènement ;
 - précise le dispositif communal de crise à savoir :
 - le dispositif d'alerte des responsables communaux et de la population ;
 - la création d'un poste de commandement ;
 - les fiches réflexes pour chaque responsable (ce que doit faire le maire, le premier adjoint etc...) ;
 - le recensement des moyens (les véhicules, le petit matériel, les lieux d'accueil des populations etc...) ;
 - répertorie un annuaire de crise.



Si, par malheur, la commune devait mettre en œuvre ce document, les secours seraient mieux coordonnés, les personnes à besoin spécifiques seraient connus, et l'efficacité serait améliorée au service des habitants.

Ces documents ont pu être réalisés grâce au soutien financier de l'Europe (grâce au Fonds Européen de Développement Régional), du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général des Landes. (PCS : 6.000 € dont 3.900 € de subventions)

Réalisé par le Service « Plan Communal de Sauvegarde » du Centre de Gestion des Landes et de l'Association des Maires des Landes, il est consultable en mairie.



Les membres du Conseil Municipal vous invitent à consulter ces documents.

L'éclairage du hall polyvalent

11

Pour pouvoir accueillir des matchs de basket du T.B.C., le hall polyvalent doit être homologué par le comité des Landes de basket. Un des critères d'homologation concerne l'éclairage. Or le hall polyvalent n'était pas suffisamment bien éclairé pour recevoir l'agrément nécessaire à l'organisation des matchs. Le manque d'éclairage lumineux venait de l'usure des néons (perte de 30 à 40% de puissance tous les 5-6 ans). Par ailleurs, 2 blocs lumineux de sécurité (« sortie de secours ») devaient être remplacés.

Le 29 Juillet 2014, le conseil municipal a donc choisi de changer les 2 blocs lumineux, les 168 tubes de néons de 58 watts, les 168 starters et de nettoyer les réflecteurs. Le devis de la société SLTE a été validé pour un montant de 1861,20 € TTC.

Le lotissement du Jeppe



Afin de gagner en population et pour permettre une régulation des prix du foncier en proposant des terrains à bâtir les moins chers possibles, la commune met actuellement en vente 6 lots à bâtir dans le « lotissement communal du Jeppe » (en bordure de la route d'Aubagnan, en rouge sur la carte). Cette réalisation est rendue possible en raison de la présence d'un réseau d'assainissement collectif.

Les lots sont vendus 25 € du m², tarif qui permet à la commune de rentrer dans ses frais sans dégager de bénéfice afin de proposer les tarifs les moins chers possibles.

En bordure de ce lotissement la commune est propriétaire des terrains (en vert clair sur la carte), classés en zone constructible.

Les zones bleus sont déjà bâties, la zone bleu clair est un terrain privé à bâtir.

La journée citoyenne



La journée citoyenne, organisée par le Conseil Municipal a rassemblé 34 participants dans le but d'effectuer quelques menus travaux autour des bâtiments communaux. Ces citoyens ont œuvré au nettoyage des coins poubelles/tri, au nettoyage autour des arènes, à la réfection de la peinture extérieure du hall et de la murette en cailloux, à un rafraîchissement de l'église.



12

Cette journée a été un moment de rencontre et de convivialité qui mérite d'être renouvelé. Un grand merci à Tiesou et Sylvie pour cet excellent repas qui a permis de bien terminer cette journée.



23 08 2019 11:53



Que cet événement puisse être pérennisé pour les années à venir!

Les petits travaux

La porte d'entrée de la garderie à l'école P. Bellocq a été réparée gratuitement. Un renforcement des réseaux au quartier des Bidalons a été opéré par le SYDEC pour 8110,32€



La porte du foyer communal a été changée : 2222,40€



Achat d'une illumination de Noël pour décorer le hall polyvalent (frise stalactites) : 1080€

P. Despons quittant le loyer à l'appartement communal, le conseil municipal a décidé de faire quelques travaux.

Le montant total est de : 4.967,75 €

Menuiseries :

Fenêtres cuisine + chambre : 1372,80 €

Porte d'entrée : 1423,20 €

Isolation de la toiture : 949,50 €

VMC et antenne TV : 448,73 €

Plomberie : changement du cumulus et du mécanisme de WC : 773,52 €



Les organismes extérieurs

Syndicat Mixte Scolaire

En ce qui concerne l'école, l'année 2014 a été marquée par la mise en œuvre de la loi de refondation de l'école. Un des aspects de cette loi consistait à revoir l'organisation de la semaine et des journées scolaires des enfants (les rythmes scolaires).

Jusqu'à la rentrée 2014-2015, les enfants de la commune qui allaient à l'école primaire avaient 24h de classe par semaine répartis sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Depuis Septembre 2014, les enfants ont toujours 24h de classe par semaine mais ces heures sont désormais réparties sur 4 jours et demi (lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi). Cela réduit donc le nombre d'heures de classe par jour.

Les T.A.P.

Ce temps dégagé permet au syndicat mixte de proposer aux enfants des Temps d'Activités Périscolaires (les T.A.P.) pendant 2h chaque semaine :

A l'école de Bats : le mardi et le vendredi de 15h45 à 16h45

A l'école de Vielle-Tursan : le lundi de 15h25 à 16h25 et le jeudi de 13h40 à 14h40

A l'école d'Aubagnan : le lundi de 13h45 à 14h50 et le jeudi de 15h35 à 16h35

Toutes les activités périscolaires proposées sont gratuites.

Plusieurs animateurs proposent différentes activités aux enfants :

Sabrina Junca : activités musicales

Yannick Lespiau : activités d'éveil corporel

Juliette Huan : activités artistiques corporelles (théâtre, danse)

Les animateurs du syndicat mixte : Jeux, jeux de théâtre, activités créatives

Les animateurs de la chambre d'agriculture : Jeux de découverte des produits landais (issus de la culture, de l'élevage...) au travers des 5 sens

Chaque animateur est accompagné par un agent du syndicat mixte qui est formé (titulaire du BAFA) ou en cours de formation.

D'autres interventions exceptionnelles sont proposées aux enfants (l'alimentation, les pompiers...).

Le SYRBAL

Dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale, le Syndicat mixte des Rivières du Bassin de l'Adour Landais a vu le jour le 1^{er} janvier 2013, grâce à la fusion de 6 syndicats de rivières (SI Gabas Laudon, SI Bas et Petit Bas, SI Louts, SI Bahus, SI Bos, SIRSEL). Pour plus de cohérence et une proximité territoriale, le SYRBAL est constitué de 5 comités territoriaux (Gabas, Louts, Bos, Bahus et Affluents Amon de l'Adour ou 3A). Au total, le SYRBAL regroupe 78 communes, 1 communauté de communes et 1 communauté d'agglomération, pour 282 kms de cours d'eau principaux et 880Km² de bassins versants. Le président du SYRBAL est Monsieur LABADIE Bernard.

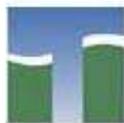
Le SYRBAL a pour objectif la prise en compte des dynamiques hydrauliques d'un bassin versant. Il mutualise les moyens et les compétences techniques des communes pour entretenir les lits et berges d'une rivière, restaurer les milieux et animer la politique locale sur le thème de l'eau et de la rivière.

Pour planifier les interventions du syndicat, un Programme Pluriannuel de Gestion (IPPG) est établi pour 5 ans en concertation avec les élus et les partenaires institutionnels. A terme, un arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) donne droit au syndicat d'intervenir sur des parcelles privées. L'arrêté préfectoral du PPG du Louts vient de paraître. Ceux du Gabas, du Bahus et du Baillié sont en cours de définition.

Afin de diminuer l'impact des cours d'eau sur des zones prioritaires, il est nécessaire de conserver ou mobiliser un espace foncier permettant aux cours d'eau de divaguer ou aux crues de s'étaler. Dans ce but, le SYRBAL s'engage dans une démarche de mobilisation d'un espace de mobilité et de champs d'expansion de crue de cours d'eau. La commune de BATS fait partie des secteurs prioritaires ciblés sur lesquels cette démarche serait la plus efficace.

Plus d'informations dans le SYRBAL infos disponible dans votre mairie

Le Syndicat des Eaux du Tursan



SYNDICAT
DES EAUX
DU TURSAN



Eaux du Tursan : garantir la qualité du robinet à l'assainissement

Début décembre, le dernier conseil de l'année a réuni à Geaune les délégués du Syndicat des eaux du Tursan, représentant les 83 communes landaises et béarnaises pour lesquelles l'établissement public assure la distribution ou l'assainissement de l'eau. Fin d'année oblige, les élus ont notamment voté suite à un débat d'orientations budgétaires, l'évolution des redevances liées à ces services en 2015. Cette évolution, a précisé le Président Jean-Pierre Lafferrère, est mesurée selon celle du coût de la vie. Elle doit permettre d'entretenir les équipements de façon à garantir une qualité optimale de l'eau, sans pour autant peser sur les ménages.

En matière d'eau potable, 2015 sera l'année de la modernisation. Le système de télégestion de quatre châteaux d'eau et celui de la « station-mère » de production basée à Pécorade seront entièrement changés. Suivant les dernières évolutions informatiques, l'équipement permet de surveiller en temps réel et sur un réseau de plus de 1 000 km, les flux de l'eau, sa qualité ou la présence de fuites. Soumis à rude épreuve, le système de traitement de l'eau en station sera également remplacé.

Et pour distribuer cet « or bleu » en évitant un maximum de déperditions, 11 km de conduites seront renouvelés. Des travaux effectués pour moitié par les équipes du Syndicat elles-mêmes.

Du côté de l'assainissement collectif (le tout-à-l'égout), deux nouvelles stations vont voir le jour à Saint-Loubouer dans les Landes, et Poms dans les Pyrénées-Atlantiques, au bénéfice de plusieurs centaines d'habitations.

Au final, pour une consommation-type de 120 m³ par an, la facture d'eau potable de 2015 s'élèvera à 225,69 €, contre 223,16 € en 2014. Soit une évolution de 1,1%. Avec une augmentation plafonnée à 1,5%, le traitement de ces eaux usées reviendra à 486,17 €, contre 478,75 € en 2014.

4,5kms...

... c'est le linéaire de conduites qui sera renouvelé entre Philondenx, Lacajunte et Arboucave. De mars à mai 2015, les entreprises CGTP et Bayol remplaceront les tuyaux vieillissants par des conduites en PVC de plus gros diamètres. De quoi sécuriser et optimiser l'alimentation en eau des communes environnantes. Anticipé depuis plusieurs années, ce chantier de 680.000€ HT sera payé grâce aux fonds propres du Syndicat, sans faire appel au crédit.

Entre Sorbets et Pécorade, 4,2kms sont en passe d'être renouvelés, suite aux travaux des équipes du syndicat, à pied d'œuvre depuis janvier.

Zoom sur Bats

Fin 2014, le Syndicat des Eaux du Tursan a effectué les travaux de raccordements du lotissement du Jeppe aux réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées (raccordement à la station d'épuration des Bidalons).

L' A.L.P.I.

L'Agence Landaise Pour l'Informatique compte plus de 540 collectivités adhérentes : la quasi-totalité des communes landaises, les communautés de communes et d'agglomération mais aussi des syndicats publics, des établissements publics ou des associations. C'est un syndicat mixte.

L'A.L.P.I. aide les collectivités dans tout ce qui concerne leur relation quotidienne avec l'informatique et les logiciels

Le SIETOM



Bilan de la collecte sélective

Fiche de synthèse
Année 2014

Commune de : **BATS**

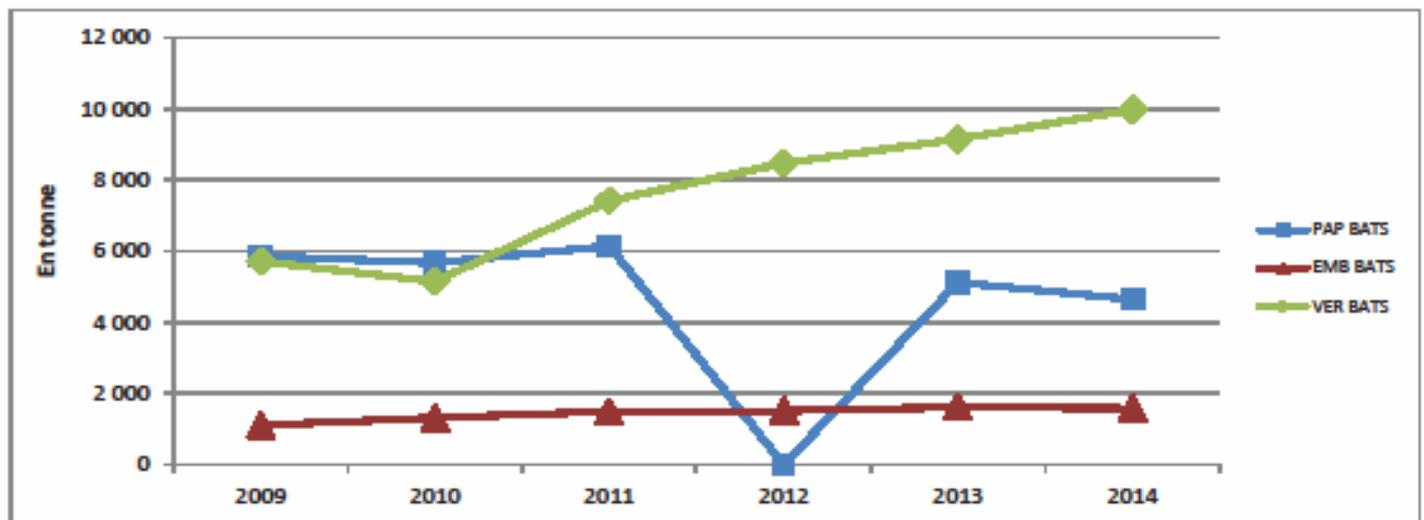
Nombre de points tri : 1

Population : 308

progression collectes / année 2013		Bilan des collectes de la commune et du SIETOM	
Commune	SIETOM	Collectes sur la commune	Collectes sur le SIETOM
		Papier : 4 648 kg	1 831 021 kg
		Emballages : 1 580 kg	493 683 kg
		Verre : 9 969 kg	2 045 068 kg

15

Evolution des tonnages de la commune par rapport aux années précédentes



Moyenne commune		Ratios collectés sur la commune et le SIETOM	
/moyenne SIETOM	/moyenne nationale	Moyenne de la commune	Moyenne du SIETOM
-	-	Papier : 15,09 kg/an/hab	23,92 kg/an/hab
-	-	Emballages : 5,13 kg/an/hab	6,45 kg/an/hab
+	+	Verre : 32,37 kg/an/hab	26,71 kg/an/hab

Commentaires

Le tri du papier est en dessous de la moyenne, des efforts sont à faire. Une information auprès de vos administrés peut s'envisager avec nos conseillers du tri.

Beaucoup de bouteilles plastiques partent encore à la poubelle. Des conteneurs sont à votre disposition pour ajouter le tri à vos manifestations, contactez-nous.

Le tri du verre n'a plus de secret pour vos administrés, félicitations.

SIETOM de Chalosse

815 route des Partennes - 40250 Caupenne

05 58 98 57 57 - 05 58 98 49 88

accueil@sietomdechalosse.fr - www.sietomdechalosse.fr

Les associations

Le comité des fêtes

Que dire de cette formidable association !

Elle permet de garder un lien « inter-génération » mais aussi une intégration des nouveaux arrivants dans un esprit festif... Son bon fonctionnement est assuré par un bureau, composé de 13 membres, qui se réunit régulièrement toujours à la recherche d'idées nouvelles. Mais aucune des manifestations « chapotées » par le comité des fêtes ne peut se faire sans compter sur l'aide de toutes les Batsoises et tous les Batsois.

3 rendez-vous annuels sont organisés...

Septembre : journée détente où la pétanque et son, tant convoité, bouclier de Prunus sont associés à une randonnée pédestre qui permet de découvrir les « trésors » cachés de Bats. Pour clôturer cette journée, la commission animation nous propose la projection d'un film dont elle détient les secrets de réalisation.



Octobre : fête patronale avec des animations qui ont évolué au fil des ans. 4 repas sont proposés sur les 3 jours. Animations pour les enfants, cavalcade et encierro nocturne le samedi, un essai de ventre glisse, la première Battle de Bandas... Et bien sûr, en point d'orgue le dimanche, la traditionnelle course landaise. C'est notre culture ... nous devons la préserver !!!

Décembre : La hailhe de nadau permet aux batsois et batsoises de se retrouver autour de la flambée traditionnelle du soir de Noël.

Etre membre du comité est, pour ma part, un plaisir partagé depuis 20 ans. Depuis des lustres les comités successifs ont contribué à la popularité des fêtes de Bats. Le comité actuel s'applique à ce que perdure cette notoriété festive. Il veille aussi à ce que l'engouement de tous les Batsois et tous les bénévoles ne se tarisse pas ... Aujourd'hui, Bats peut se gager, grâce à tous ses différents comités et au soutien de ses habitants, d'être un rendez-vous incontournable du mois d'octobre, au même titre que le passage des palombes...

Jean-François DUTOYA
Le Président

16



Memo festif

Le comité renouvelle sa participation de 10 € par personne pour toute inscription au traditionnel repas du vendredi soir, lors des fêtes patronales chez nos voisins et amis. A chaque fois, pour ceux qui le souhaitent le rendez-vous a lieu à partir de 19h30 au hall polyvalent, autour du verre de l'amitié offert par le comité.

Villages concernés et dates :

Aubagnan	Vendredi 8 Mai 2015
Samadet	Vendredi 22 Mai 2015
Vielle Tursan	Vendredi 17 Juillet 2015
Urgons	Vendredi 6 Novembre 2015

La commission patrimoine du comité des fêtes

Naissance : Le Comité des Fêtes souhaitait que soit sauvegardé et valorisé le patrimoine culturel local. Le 4 mars 2012, il a organisé une réunion d'information à l'issue de laquelle a été créée la commission patrimoine.

Réalisations : Aussitôt, l'équipe s'est mise au travail. Des documents ont été collectés et les témoignages des Batsois les plus âgés ont été recueillis ; des recherches ont été faites dans les archives communales et départementales. La synthèse de ce travail a été présenté sous la forme d'un film retraçant l'histoire de Bats et la vie quotidienne au début du XXème siècle : « Bats d'outs cops : A la découverte de Bats d'hier et d'avant-hier ». Ce documentaire a été projeté lors la journée du patrimoine du 14 septembre 2013 organisée par le Comité des Fêtes. Le DVD, à la disposition de tous, peut être emprunté à la mairie de Bats.

En 2014, lors de la journée du patrimoine du 20 septembre, a été organisée une randonnée permettant de découvrir les quatre fontaines bâties du village ainsi que l'ancienne boulangerie. Un film monté à partir d'images fournies par Christian Lafosse et évoquant Bats dans les années 70 a été projeté.



Débroussaillage de la fontaine de Catalote



Fournil de l'ancienne boulangerie



Fontaine des Bidalons, restaurée par M. Desmoulies

Team Lendresse



Président : Jean-Jacques Lendresse
Trésorier : Stéphane Castaing
Secrétaire : Maryse Lendresse

Le Team Lendresse regroupe quelques amis autour d'un Buggy Renault Phils'car piloté par Nicolas Lendresse avec, cette année, la complicité de son copilote Laurent Barrouilhet. Il participe au championnat de France des rallyes tout terrain en catégorie 2 roues motrices. Le championnat se déroule sur 10 rallyes par an, à l'issue desquels un classement est établi par catégorie de véhicules.

Le Team participe à 6 rallyes par an grâce au soutien des différents sponsors :

- Début mars : le rallye des collines (Arzacq)
- Début avril : le rallye du Labourd (Saint-Pée sur Nivelle)
- Début juillet : le rallye du Gers (Nogaro)
- Début août : le rallye d'Orthez
- Début septembre : le rallye des cimes (Mauléon et Iraty)
- Début octobre : rallye des dunes et marais (Royan).



Sur les 3 dernières années, nos résultats varient de la 10ème à la 25ème place sur 65 concurrents. Pour 2015, l'objectif est de nous hisser dans les 10 premières places. Pour cela, et pour attirer de nouveaux sponsors nécessaires au développement du buggy, une page facebook a été créée « Team Lendresse ». Vous pouvez aussi suivre notre classement et nos week-end sur la page de la fédération française du sport automobile : <http://www.ffsa.org/calendrier.php?id=471> dans l'onglet « rallye tout terrain »

N'hésitez pas à vous rendre sur ces rallyes alentours pour nous supporter. Le meilleur accueil vous sera réservé !!!

Association diocésaine d'Aire et Dax



Le culte catholique qui se déroule à Bats dépend de la paroisse Tursan Ste Marie de Geaune sous la responsabilité de l'abbé Delord.

Chaque commune a des responsables laïcs qui assurent le lien entre la population et l'abbé et qui préparent les offices à l'église. Pour Bats, l'association est animée par Paulette DUMARTIN et Marie-Agnès LION. Vous pouvez les contacter pour tout office religieux, demande de sacrement ou visite de personnes malades. L'association diocésaine est basée à Dax (diocèse).

Amicale des aînés ruraux 1973-2015

Président : Jacques Despons
Vice-Président : Jean Ducos
Trésorière : Paulette Dumartin
Secrétaire : Marie Hélène Ducos

42 années que notre club est fondé, appelé le 3^{ème} âge. Créé par Desmoulies Pierre, président, et Jeanne Laferrere, secrétaire et trésorière. Deux personnes qui se sont dévouées de 1975 à 1990 toujours à l'écoute de leurs adhérents. Pour cause de santé, le relais fut passé à André Ducos, président, et André Mesmer, secrétaire. Le club changea de nom : Amicale des Aînés Ruraux de Bats de 1990 à 2000 avec 35 adhérents.

1976, Pierre Desmoulies, Raymond Lafenêtre (maire de Geaune et conseiller général), Aimé Salles (maire de Samadet) réunissaient tous les clubs du canton pour fonder le Club Intercantonal, dont Pierre Desmoulies prit la présidence. Le club existe toujours sous la présidence de Monsieur Boulin, maire de Lacajunte.

Aujourd'hui, notre club de génération mouvements compte 25 adhérents. Notre but étant de nous réunir tous les mois autour de diverses activités (belote, loto, triomino suivi d'un goûter). Nous faisons également quelques sorties, organisées par les transports Touyarot. Cette année, nous avons fêté pour la première fois le réveillon de la Saint-Sylvestre tous ensemble, avec la surprise, au seuil de la nouvelle année, de voir venir une trentaine de jeunes et moins jeunes pour nous souhaiter la bonne année ! Tous réunis, nous avons sabré le champagne, en se disant « à l'année prochaine ! ».

Les personnes retraitées désireuses d'apporter leur aide et leurs idées à notre club sont cordialement et chaleureusement invitées avant qu'il ne soit trop tard, afin de conserver et perdurer ce que nos ancêtres ont construit.

Le Président, Jacques DESPONS



Tursan Basket Chalosse

Tursan basket Chalosse : Les féminines marquent les esprits....



La saison 2013/2014 restera dans les annales du club. L'évènement le plus marquant de la saison est venu cette fois des féminines. Après avoir foulé pendant des années tous les parquets du département, on sentait que quelque chose d'historique pour le club pouvait se produire. Avec un groupe très jeune, entouré de quelques filles d'expérience, elles s'installent lentement mais sûrement à la première place d'excellence départementale et assurent ainsi l'ascension au niveau supérieur : L'honneur région.

C'est une première dans l'histoire du club !

Ce début de saison en région est plus qu'honorable pour ce groupe puisqu'à la mi saison, elles sont cinquième de leur poule. C'est une équipe qui surprend ses adversaires....

L'équipe fanion garçons a fait une bonne saison 2013-2014 en pré-nationale terminant dans la moitié du classement. Seule ombre au tableau, dans les deux derbys du Tursan, nos voisins de l'élan resteront dominateurs, nous infligeant à deux reprises une sévère correction...

Mais ce début de saison 2014-2015, le TBC a inversé la tendance, en s'imposant correctement lors de ce premier derby à Geaune. Nous félicitons cette équipe qui à la mi saison fait partie des cinq premières équipes de pré-nationale.

Pour cette saison le club du TBC compte 19 équipes qui sont engagées dont 3 équipes de mini-poussins et **une garderie découverte pour nos tous petits**. Cela représente 143 jeunes et 60 adultes.

Beaucoup de travail à assumer ! Nous sommes à la recherche permanente de nouveaux bénévoles.

Parents, amis, retraités...N'hésitez pas à venir nous rejoindre, il y a du travail pour tous !!!



Association cyclotourisme Bats

L'association cyclotourisme propose des sorties cyclisme les dimanche matins tant que la météo le permet (annulation en cas de pluie, brouillard ou grand froid). Le circuit se décide en fonction des participant(e)s. Convivialité et plaisir sont les fils directeurs de nos sorties.

Le bureau de l'association réunit Alain Lafitte (président), Jean-François Ducos (trésorier) et Christian Martin (secrétaire). N'hésitez pas à nous contacter !

Société philanthropique de secours mutuel

La société de secours mutuel des BATS est une association déclarée dans le cadre de la loi 1901 et immatriculée en Préfecture des Landes pour l'exercice de ses activités. Son but initial était de venir en aide aux plus démunis et, de ce fait, créer une solidarité entre les gens de la Commune.

Aujourd'hui, la protection sociale évoluant, cette activité a laissé place à un accompagnement des familles lors des obsèques à travers :



- le portage du cercueil dans l'église et de l'église au cimetière
- l'incitation des membres de la société à assister aux obsèques
- et une participation financière aux obsèques des membres de la société et à leur époux(es).

Chaque année, la société organise son Assemblée Générale le premier dimanche du mois de Janvier.

Si vous êtes intéressé(e), vous avez la possibilité de prendre contact avec M. Alain LAILHEUGUE, Président de la société, ou assister à l'Assemblée Générale.

Coordonnées du Président : Alain LAILHEUGUE : 06.24.69.04.08

Show Devant



Show Devant est une association de spectacles amateurs régie par la loi du 1er juillet 1901. Son siège social est fixé à la Mairie de Bats.

Le spectacle amateur s'exerce dans le cadre « d'un groupement » qui organise ou produit en public des manifestations ou qui y participe et dont les membres artistes bénévoles ne perçoivent aucune rémunération.



Créée en septembre 2012, cette association est née du désir de Patricia FLORES (Présidente) de permettre à sa fille de continuer à danser et ainsi de transmettre et développer sa passion pour la danse.

Elle a pour but de :

- Promouvoir la danse, le chant
- Organiser des spectacles : galas ou exhibitions
- Proposer des interventions liées à la pratique de la danse et du chant
- Réaliser des actions d'animation dans les villes
- Donner des cours de danses

Lors de la création de Show Devant, nous avons investi dans nos premiers achats : costumes, système audio.....

Notre première représentation a eu lieu lors des fêtes de Bats en octobre 2012, où le président Jean-François DUTOYA, nous a permis un premier contact avec le public.

En décembre 2012. Nous avons produit un spectacle de magie et de chants dans le hall des sports de notre commune. Cette après-midi fût un succès.

En février 2014. Pour remercier le Président de Groupama, Michel DESMOULIES, nous avons participé à son assemblée générale à Vielle Tursan, avec un spectacle pendant le repas.



Suite à de nombreux retours positifs, Show Devant s'est engagé pour de nouveaux challenges : assumer le spectacle des fêtes de Classun en avril 2014 et le repas spectacle des fêtes de Malaussanne en décembre 2014.

Fin de l'année 2014, Show Devant a participé à l'émission TOUS ENSEMBLE à Estibaux pour venir en aide à une famille du village.

Show Devant s'est produit aussi pour des anniversaires, des forums.

En 2014, l'association a également mis en place des cours de danse, le vendredi de 19h à 20h, ouverts à tous.

La convivialité est depuis l'origine au cœur de nos projets. Nos spectacles et animations sont des moments de fêtes pendant lesquels la musique et la danse nous ouvrent aux autres et à nous-mêmes.

Depuis 3 ans, nous avons une bonne ambiance sur scène comme en coulisses. Les spectateurs nombreux ont pu admirer différents styles de danses (hip hop, modern jazz, sévillane, danse en ligne...), ont pu écouter un répertoire original de chansons et admirer les talents de notre magicien.



Outre l'envie de présenter un répertoire sans cesse enrichi, nous nous efforçons de pratiquer des formes de spectacles souples qui s'adaptent aux publics (âges, nombre de participants), aux lieux (salles équipées ou non, types de structures plein-air)...

Show Devant remercie toutes les personnes qui ont participé de quelques façons que ce soit, depuis le début de sa création pour l'aide très précieuse, ou par la confiance qu'elles nous ont apporté jusqu'ici.

Alors chers lecteurs, si vous aussi vous avez un talent de chanteur(euse) ou de danseur(euse), n'hésitez pas, contactez nous au 06 83 30 99 84 pour partager des moments forts sur scène en notre compagnie!

ACCA de Bats

L'Association Communale de Chasse Agréée de Bats regroupe 25 membres. Le bureau de l'ACCA réunit Benoît BEYRIS (président), Yvon DUMARTIN (vice-président), Christian DUMARTIN (secrétaire) et Bernard PANTAIGNAN (trésorier). Le rôle de l'ACCA est d'assurer une bonne organisation technique de la chasse mais également de réguler les populations animales susceptibles d'occasionner des dégâts sur les cultures et les élevages.

L'ACCA fonctionne nécessairement de concert avec un lieutenant de louvèterie (pour Bats, il s'agit de Christian Dubroca). Chaque lieutenant de louvèterie est responsable d'un secteur géographique, est propriétaire d'une meute de chiens de chasse créancés (qui sont dressés pour chasser uniquement le sanglier ou le renard). Il est présent pour chaque battue car on ne peut pas organiser de battue en son absence. Pour chaque battue, il invite les ACCA voisines à participer.

Deux types de chasses sont pratiquées sur la commune : les battues et la chasse individuelle.

Les battues

Les battues sont organisées sous la responsabilité du président de l'ACCA. 3 types de battues sont organisées : au chevreuil, au renard et au sanglier.

Afin de réguler les populations, le plan de régulation prévoit la prise d'environ 20 chevreuils par an sur notre commune. Chaque chevreuil abattu est alors muni d'un bracelet, preuve du respect du quota d'abattage

Le renard est classé « nuisible » et n'est donc pas soumis à une politique de quota. L'ACCA organise des battues au renard de sa propre initiative ou lorsque des dégâts sont signalés par un éleveur.

Enfin, du jour d'ouverture de la chasse au 31 mars, l'ACCA organise également des battues au sanglier dans le but de réguler les populations. En dehors de ces périodes, le lieutenant de louvèterie peut organiser des battues exceptionnelles si des dégâts sur les cultures sont constatés.



21

Les chasses individuelles

Tout chasseur détenteur d'un permis de chasse validé au niveau du département et détenteur d'une carte qui l'autorise à chasser sur un territoire donné peut chasser en respectant les règles ordinaires. On trouve des chasseurs à la palombe, à la bécasse, au faisan... Les palombières doivent être déclarées à la fédération, elles sont privées.

Une passion encadrée et une utilité pour tous

Le permis de chasse s'acquiert après des épreuves théoriques et un parcours de chasse (partie « pratique »). Détenteur d'un permis de chasse, tout chasseur doit valider chaque année son permis (160 €/an environ pour une validation départementale, 300 € pour une validation nationale), posséder une assurance responsabilité civile, s'affilier à l'ACCA (15 €/an pour l'ACCA de Bats). Ces sommes permettent de financer plusieurs actions listées ci-dessous. Enfin chaque chasseur doit s'équiper de tenues réglementaires, posséder son fusil, ses cartouches... La Fédération des Chasseurs des Landes rembourse les dégâts sur les cultures. L'ACCA dispose d'une assurance de responsabilité civile afin de couvrir d'éventuels incidents pendant les battues (par exemple un sanglier poursuivi qui cause des dommages sur une clôture). Elle achète chaque année une centaine de faisans et de perdreaux, elle adhère à la fédération et elle achète les « bracelets » pour les chevreuils.

Un repas convivial

Chaque premier week-end de mars, l'ACCA invite tous les batsois(es) à se retrouver autour du repas annuel qui réunit environ 120 personnes.

Un avenir qui dépend de chacun

Depuis quelques années, le nombre de chasseurs diminue et on assiste à un vieillissement des chasseurs. Cette tendance est préoccupante surtout pour organiser les battues nécessaires à la régulation des nuisibles et à la protection des cultures et élevages. Les zones de chasse sont également impactées par l'étalement urbain et l'étalement des élevages.

Des normes liées aux conditions sanitaires d'éviscération nous conduisent à réfléchir à la création d'une salle dédiée à l'éviscération du gibier.

Loin des stéréotypes, hommes, femmes, si vous êtes amoureux(ses) de la nature, c'est avec joie que nous vous accueillerons au sein de notre Association.



Père Mère



Les numéros utiles

Les urgences



Pompiers : 18
Police secours : 17
Gendarmerie de Geaune : 05.58.44.41.98
SAMU : 15
Centre antipoison de Bordeaux : 05.56.96.40.80
Allo enfance en danger : 119
SOS Viols : 0800.05.95.95
Allô escroqueries : 0811.02.02.17

Les collectivités locales



Communauté de communes du Tursan : 05.58.44.50.01
Pays Adour Chalosse Tursan : 05.58.79.74.80
Conseil Départemental des Landes : 05.58.05.40.40
Préfecture des Landes : 05.58.06.58.06
Conseil Régional d'Aquitaine : 05.57.57.80.00

La santé



Maison de la santé de Samadet (Médecins ; Infirmiers kinésithérapeutes ; Podologue ; Orthophonistes) : 05.58.79.11.57
Cabinet médical de Geaune : 05.58.44.51.34
Pharmacie Brouca-Layris (Samadet) : 05.58.79.11.42
Pharmacie Labastide (Geaune) : 05.58.44.58.81
Maisons de retraite de Geaune : 05.58.44.51.04
Maisons de retraite de Samadet : 05.58.44.51.04

22

L'enfance, l'adolescence



Protection Maternelle et Infantile (PMI) : 05.58.79.32.25
Relai Assistantes Maternelles : 05.58.51.85.26
Centre de Loisirs : 05.58.05.91.74
Ecole de Bats : 05.58.79.17.61
Ecole de Vielle-Tursan : 05.58.79.18.04
Ecole d'Aubagnan : 05.58.79.10.54
Collège de Geaune : 05.58.44.50.59
Collège d'Hagetmau (avec S.E.G.P.A) : 05.58.79.33.29
Lycée Gaston Crampe d'Aire sur l'Adour : 05.58.51.53.00
Lycée professionnel Jean d'Arcet d'Aire sur l'Adour : 05.58.71.63.50
Maison Familiale Rurale d'Aire sur l'Adour : 05.58.71.70.70
Planning familial des Landes : 05.58.06.85.85

L'emploi



La mission locale : 05.58.71.95.52
Association Chalosse Tursan : 05.58.79.35.00

Le social



Centre Médico-Social d'Hagetmau : 05.58.79.32.25
Assistante sociale de secteur : 05.58.71.61.65
CAF : 0820.45.40.10
Centre Communal d'Actions Sociales : 05.58.79.18.71
ADMR Samadet : 05.58.79.60.68

Le logement



Office Public de l'Habitat des Landes : 05.58.05.31.31
ADIL 40 : 05.58.46.58.58
Agence Nationale de l'Habitat : 05.58.51.31.57
C.A.U.E. : 05.58.06.95.96
PACT des Landes : 05.58.90.17.97
Comité Interprofessionnel du logement : 05.58.05.71.00

La culture



Musée de la faïence et des arts de la table : 05.58.79.13.00
Centre culturel du Tursan (Samadet) : 05.58.44.50.01
Centre Céramique Samadet : 05.58.79.65.42
Médiathèques :
Geaune : 05.58.44.40.95
Samadet : 05.58.79.65.50

Le tourisme



Office de tourisme de Geaune : 05.58.44.42.00
Office de tourisme de Samadet : 05.58.70.65.45

Le sport



Piscine intercommunale : 05.58.44.58.41

Les réseaux / l'environnement



Syndicat des eaux du Tursan : 05.58.44.58.58
SIETOM de Chalosse : 05.58.98.57.57
ERDF dépannage : 09.726.750.40

Le correspondant de presse Sud-Ouest



DULUCQ Alain : 05.58.44.50.68 / 06.85.10.19.10
tursan-dulucq@wanadoo.fr

Les artisans, commerçants, auto-entrepreneurs, assistantes maternelles de Bats

Charpentier	Dabescat frères	05.58.79.19.66
Garagiste	Garage Lendresse	05.58.79.10.72
Plâtrier	M. Dartiguelongue	05.58.79.17.79
Plombier	M. Destenave	05.58.79.15.89
Maçon	SARL Lafitte frères	05.58.79.62.70
Maison d'édition	Sarl Diffusion différente Editions d'Utovie	05.58.79.17.93
Communication	EURL Com'LN	07.86.91.95.75
Assistante maternelle	Julie Lalaoui	06.24.08.66.14

Les informations utiles

Détecteurs de fumée



Objectifs

L'installation d'un détecteur de fumée doit permettre de détecter les fumées émises dès le début d'un incendie et d'émettre immédiatement un signal sonore suffisant pour permettre de réveiller une personne endormie.

Caractéristiques exigées

Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604. Les détecteurs utilisant l'ionisation sont interdits, car ils sont radioactifs.

Obligation d'installation et de vérification du bon fonctionnement

Le détecteur de fumée doit être acheté et installé par le propriétaire du logement, que celui-ci occupe son logement ou le mette en location. Le 8 mars (date de l'entrée en vigueur de l'obligation d'installation), si le logement est en cours de location et que le locataire a déjà acheté et installé un détecteur de fumée, le propriétaire devra le lui rembourser. En cours de bail, le locataire doit veiller au bon fonctionnement du détecteur en vérifiant les piles ou en remplaçant le détecteur en cas de défaillance, à moins qu'il occupe :

- un logement à caractère saisonnier,
- ou un logement-foyer,
- ou une résidence hôtelière à vocation sociale,
- ou un logement de fonction,
- ou une location meublée.

Dans ce cas, l'obligation de vérification du bon fonctionnement du détecteur appartient au propriétaire du logement. Dans tous les cas, au moment de la mise en location, c'est au propriétaire du logement de s'assurer du bon fonctionnement du détecteur lors de l'état des lieux.

Emplacement du détecteur

Le détecteur doit être installé de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres et être fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur.

Remise d'une attestation à son assureur

Le locataire ou le propriétaire qui occupe son logement doit notifier l'installation du détecteur par la remise d'une attestation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie.

Défibrillateur



En cas de détresse cardiaque, la commune s'est équipé d'un défibrillateur automatique.
Il se trouve à l'entrée du hall polyvalent.

Trésorerie de Geaune



- > Adresse : 31, route de la Chalosse BP 10 40320 GEAUNE
- > Ouverture au public : lundi et mercredi 8h30-12H / 13h30-16h.
vendredi 8h30-11h30.
- > Téléphone : 05.58.44.51.22

Conciliateur de justice



- > M. BARRERE
- > Le 1^{er} mardi de chaque mois de 9h à 12h
- > À la mairie de Geaune

Mission locale



La mission locale tient une permanence au siège de la communauté de communes du Tursan. Jessica RIBEIRO se rend à Geaune en fonction des rendez-vous pris au préalable.

Civisme et déchets

Le centre de tri et les conteneurs se situent dans le domaine public. La propreté de ces lieux relève en partie du civisme de chacun.

Même si nous ne sommes pas dupes et que nous avons conscience que des personnes qui ne résident pas dans notre commune peuvent utiliser les centres de tri ou les conteneurs de BATS, il peut arriver à chacun d'entre nous de nous retrouver au centre de tri avec un ou deux déchets qui n'entrent pas dans les containers ou avec un ou deux déchets qui ne relèvent pas des journaux, cartons, bouteilles plastiques, emballages métalliques ou verres. Il peut également nous arriver de penser qu'il serait plus rapide et plus commode de jeter un déchet encombrant dans un conteneur.

Mais la gestion de la propreté de ces lieux communs relève aussi d'un petit effort de chaque citoyen pour que ces quelques déchets ne ternissent pas le caractère agréable de la vie en milieu rural.

Pour tous les déchets n'entrant pas dans le cadre de la collecte organisée sur la commune, les membres du Conseil Municipal vous rappellent que deux déchetteries sont disponibles :

- à GEAUNE (8kms)
- à HAGETMAU (12kms)

Avec votre compréhension et votre civisme.

Déchetterie de Geaune



- > Situation : zone artisanale du Bourdet, direction Miramont, à Geaune.
- > Ouverture : lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
- > Fermée les jours fériés.
- > Accès gratuit pour les particuliers.
- > Se présenter au gardien pour tout dépôt.

C'était il y a 100 ans... en 1914

Cet article a été produit par la commission patrimoine du Comité des Fêtes qui a effectué les recherches nécessaires à sa rédaction.

Etat Civil

Bats comptait 345 habitants en 1911

Naissances :

Le 1er juin 1914 Rose MORGANX à Labonne, fille de Paul Morganx cultivateur 42 ans et de Hélène Minvielle 35 ans.

Le 9 juillet 1914 Marthe Marie Laure Daubin à Langaout, fille de Laurent Daubin cultivateur 37 ans et de Lalègue Catherine ménagère 37 ans (grand-mère maternelle de Dédé, Arlette et Alain Lailheugue)

Le 15 août 1914 Pierre Lagu fils de Pierre Lagu charpentier 47 ans et de Marie Pons ménagère 37 ans.

Le 27 septembre 1914 Félicien Castets fils de François Castets cultivateur 38 ans et de Marie-Thérèse Lafitte ménagère 35 ans (grand-oncle de Hélène Castets-Sourbet et père de Bernard Castets)

Le 10 décembre 1914 Pierre Desmouliès à St-Antoine fils de Jean Desmouliès cultivateur 29 ans et de Baris Jeanne ménagère 22 ans (père de Michel Desmouliès)

Mariages :

Le 27 avril 1914 Jean Baptiste Duviella né à Urgons cultivateur 25 ans et Marie Descazeaux née à Bats ménagère 28 ans.

Le 23 mai 1914 Charles Lameignère né à Bats cultivateur 24 ans et Marthe Jeanne Destenave

Le 4 juillet 1914 Edmond Lafargue né à Bats cultivateur 28 ans et Marie Madeleine Castets née à Arboucave ménagère

Décès :

Le 24 février 1914 Darbins Lucien 10 ans au « Crabé »

Le 26 mars 1914 Bazot Jean 72 ans au « Crabé »

Le 27 avril 1914 Boueilh Anne 70 ans

Le 20 juin 1914 Descazeaux François 37 ans journalier

Délibérations municipales

Maire : Jean-Baptiste Despons (père du docteur Jean Despons maison Saint-Jean)

Conseillers : Bellocq, Bréthous, Daubin Laurent, Ducos, Dunogué Pierre, Lucmau, Pantaignan, Plassin et Monségur

Le 15 février à 11h. Le conseil donna un avis favorable à la demande de 3 conscrits de la classe 1914 qui réclamaient au profit de leur famille une indemnité prévue par la loi de 1913.

Le 14 juin 1914 à 11h. -Une imposition extraordinaire de 2 centimes fut décidée pour assurer le paiement des dépenses tant obligatoires que facultatives prévues au budget 1915.

- Vu la loi du 4 mai 1836 concernant **le service des chemins vicinaux** et compte tenu des propositions faites par les Agents Voyers - techniciens ou ingénieurs départementaux chargés de la voirie- pour les contingents nécessaires aux chemins de grande communication et d'intérêt général est votée l'inscription ,au budget de la commune, des recettes et crédits nécessaires ; il est décidé que les prestations de l'année 1915 seront converties en tâches d'après le tarif adopté. (Les habitants devaient donc payer une taxe pour l'entretien des chemins mais il leur était possible d'acquitter cette taxe sous forme de journées de travail dont la valeur variait suivant qu'ils venaient seuls ou avec un âne, un cheval, une charrette ...)

- **Préparation du budget 1915 :**

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires **2.031,29 Francs**

Dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires **2.031,29 Francs**

1 franc de 1914 vaut en pouvoir d'achat 3,35 euros de 2014 ! (source INSEE)



